



PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 7 décembre dernier, le député d'Orford déposait l'extrait d'une pétition signée par 162 personnes demandant au gouvernement du Québec « d'intervenir auprès du gouvernement du Vermont pour s'assurer que les eaux de lixiviation « traitées » américaines ne sont [sic] jamais déversées dans le lac Memphrémagog et son bassin versant. »

Cette pétition survient au moment où le gouvernement du Vermont a émis, pour commentaires, la modification du permis 3-1406 concernant le prétraitement du lixiviat au lieu d'enfouissement localisé à Coventry, au Vermont, dans le bassin versant du lac Memphrémagog. Cette modification vise à établir les balises entourant le projet pilote de retrait de substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA) du lixiviat.

À ce propos, mon ministère a analysé la modification du permis et a émis des commentaires au gouvernement vermontois le 20 décembre 2023. Le système de traitement proposé est une technologie reconnue par les experts du domaine, et les résultats du projet pilote seront analysés avec rigueur par mes équipes. De plus, un moratoire en vigueur jusqu'en 2026 interdit le rejet du lixiviat traité dans le Memphrémagog. Concernant la pétition, nous accusons réception de la requête et nous comprenons les préoccupations des citoyens de l'Estrie concernant de potentiels effets de ce type de ...2

contaminants sur la qualité de l'eau du lac Memphrémagog. Mon équipe entretient une relation soutenue avec ses homologues du Vermont et suit les travaux en cours. D'ailleurs, elle est impliquée activement au sein des divers comités existants, dont le comité directeur Québec-Vermont sur le Memphrémagog et le Comité de vigilance du site d'enfouissement de Coventry afin de faire connaître les différentes préoccupations environnementales du Québec.

Enfin, sachez que j'ai porté moi-même ces préoccupations à l'attention de ma vis-à-vis, la secrétaire de l'Agence des ressources naturelles du Vermont, Mme Julie Moore, en août dernier. Cette rencontre nous a permis de constater qu'elle partage avec moi la volonté de conserver pour ses concitoyens, comme pour ceux de l'Estrie, une eau de qualité et un lac Memphrémagog en santé.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,



Benoit Charette